

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
Mme Brulebois

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, après la première occurrence du mot :

« emploi »

insérer les mots :

« et de son foyer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les difficultés du foyer doivent être prises en compte puisque le RSA est une allocation conjugalisée. Il semble donc important de prendre en compte les difficultés familiales du demandeur d'emploi.